

RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE D'ASTRIDA

Astrida, le 7 mai 1951.

N° 981/Sec.

OBJET:

Résidant permanent.

ASTRIDA



162

Monsieur le Vice-Gouverneur Général,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe une  
demande de résidant permanent accompagnée des documents justifica-  
tifs requis.

L'Administrateur de Territoire, W. ANTONISSEN,  
p.o.

A Monsieur le Vice-Gouverneur Général du Congo Belge,  
Gouverneur du Ruanda-Urundi

à

USUMBURA.